



Séance du 26 Novembre 2015

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Contrat Enfance Jeunesse

Marie-Pierre BOURGET, précise qu'il s'agit du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2015-2018. Le Maire doit être autorisé à signer la convention ainsi que les avenants et autres pièces annexes susceptibles de se présenter à l'avenir et se rapportant au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018.

Ce contrat permet le financement des activités de la Halte-Garderie, de la Périscolaire, de l'Accueil de Loisirs, de la Pause Méridienne ainsi que du poste de coordination.

D'une manière générale, en 2014 le plafond des aides versées était de 37.312,11 €, pour 2015, il s'élève à 37.680,86 €, avec une augmentation d'environ 0,2 % par an jusqu'en 2018.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes du Contrat Enfance Jeunesse pour 2015-2018 et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

2 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a émis, lors de sa séance du 28 Août 2015, un avis défavorable sur l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

En date du 5 octobre 2015, le Préfet a notifié un projet de schéma départemental de coopération intercommunale amendé sur lequel il sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Ce projet prévoit la fusion de la CAC, des Communautés de Communes du Bocage et du Vihiersois-Haut-Layon.

Parallèlement, le schéma prévoit la création d'un syndicat départemental d'eau potable regroupant l'ensemble des compétences de production, de protection des points de prélèvement, de traitement, de transport, de stockage et de la distribution d'eau.

Considérant que l'adhésion à un tel syndicat priverait les élus du territoire d'une véritable emprise décisionnelle, notamment en matière de priorisation des investissements, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable à ce projet de schéma départemental.

3 – Décision Modificative n° 01/2015

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013, la commune avait constitué une provision de 56.104,59 € pour perte de change sur l'emprunt en francs suisses (Résidence Verte Vallée). Or, le cours de change ayant sensiblement évolué depuis, un complément de provision de 18.061,93 € doit donc être comptabilisé. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget lors du vote, une décision modificative doit être apportée au budget communal comme suit :

Compte 022 – Dépenses imprévues : - 18.061,93 €
Compte 6865 – Dotations aux provisions pour risques et charges financiers : .. + 18.061,93 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Tarifs de location des tables polypro

Dominique Beaufreton informe que la commission finances s'est réunie le 29 octobre dernier. Lors de cette réunion, a été abordé le sujet de la location des tables polypro.

Elles sont très souvent louées par des particuliers ou des associations. Malheureusement, elles ne sont pas toujours rendues propres et ne seront pas remises à l'endroit où elles devraient être entreposées.

La commission a donc demandé à ce qu'un nettoyage approfondi soit effectué par les services municipaux et qu'elles soient également numérotées et marquées (lieu de stockage).

Afin de préserver le matériel communal, la commission finances propose qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, un tarif de location soit appliqué pour les tables polypro, elle propose :

- 3 € / table louée
- ainsi qu'une caution de 20 euros/table

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 – Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

Comme chaque année, le conseil municipal doit être informé du rapport du SIAEP ROC, il sera présenté à la réunion de conseil du mois de décembre.

Modification des statuts :

La modification statutaire a pour objet de permettre une représentation équitable de chaque adhérent au sein du comité du SIAEP ROC (dont la future commune nouvelle après fusion de 9 communes historiques du SIAEP ROC).

Actuellement, la commune de La Romagne est représentée par un titulaire et deux suppléants. Après modification statutaire, elle ne comptera plus qu'un titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal s'interroge. Quel sera la place de La Romagne face à la commune nouvelle car le nombre de représentants de celle-ci sera calculé en globalité et non plus par commune.

Le conseil municipal reporte la décision à une date ultérieure afin de pouvoir mener à bien la réflexion.

6 – Questions et Informations diverses

a/ DIA 13 rue des Frênes

Il s'agit de la vente d'une maison située 13 rue des Frênes, cadastrée AI 238 d'une superficie totale de 259 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 1 rue des Forges

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 rue des Forges, cadastrée AA 212 d'une superficie totale de 93 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ Extension du Périscolaire

Les travaux ont démarré.